

Questions / Réponses

Le coton certifié Max Havelaar

1. Qu'est ce que le coton équitable ? En quoi est-il différent du coton conventionnel ?
2. D'où vient le coton équitable ?
3. Pourquoi les producteurs ont-ils besoin du coton équitable ?
4. Un prix plus élevé n'encourage-t-il pas les producteurs à persévérer dans une culture qui n'a pas d'avenir ?
5. Le coton issu du commerce équitable est-il biologique ? Si ce n'est pas le cas, quelle est l'action du commerce équitable concernant le problème des pesticides dans la culture du coton ?
6. Le coton équitable est-il issu d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ?
7. Quel est le rôle de Dagrif dans la filière coton équitable ?
8. Les produits en coton équitable peuvent-ils être fabriqués dans des ateliers de misère ?
9. Est-ce que la mode équitable et la mode éthique signifient la même chose ?
10. Quels sont les produits disponibles ?
11. Les produits fabriqués à base de coton équitable coûtent-ils plus cher ?
12. Est-ce que je peux acheter des vêtements fabriqués à partir de coton équitable dans mon magasin de vêtements habituel ?

Initiée en **2003**, la filière coton équitable en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Centre, est l'aboutissement d'un travail de recherche et développement de deux années en partenariat avec le groupe DAGRIS. Le Ministère des Affaires Etrangères et le Centre pour le Développement de l'Entreprise (entité paritaire de l'Union Européenne) ont apporté leur soutien financier au projet. Les produits fabriqués à partir de coton labellisé Max Havelaar sont distribués en France depuis mars **2005**.

1) Qu'est ce que le coton équitable ? En quoi est-il différent du coton conventionnel ?

Le coton équitable est bien entendu différent du coton conventionnel. La différence se situe au niveau de la production et de la commercialisation du coton qui assurent un impact économique, social et environnemental pour les producteurs des pays en développement. Elle repose sur des standards internationaux, appliqués par les acteurs de la filière (organisation de producteurs et acteurs de la chaîne de transformation) qui sont strictement contrôlés par un organisme indépendant, FLO-Cert.

Fort de son expérience dans le domaine agricole et alimentaire, Max Havelaar a décidé d'appliquer le modèle du commerce équitable à la production de coton. Le commerce équitable s'inscrit dans un processus de développement visant à plus d'équité dans le commerce international. Son objectif est de permettre à des producteurs et à des travailleurs défavorisés des pays en développement de passer d'un état de vulnérabilité à un état d'autosuffisance économique, de pratiquer une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et à investir dans des projets communautaires.

Le système international FLO / Max Havelaar regroupe pour les organisations de producteurs :

- ▶ **Un volet économique** : paiement d'un prix minimum garanti (PMG du Coton Graine (CG) en Afrique de l'Ouest) déterminé au niveau de la coopérative (Prix Farm Gate) et basé sur les coûts réels d'une production durable. Si le prix du marché est, à un moment donné, supérieur à ce prix minimum, il devient alors le prix appliqué. Le prix minimum permet au producteur de couvrir ses coûts de production et de faire vivre dignement sa famille. Pour la récolte 2006-2007, le surplus financier généré par le commerce équitable par rapport au commerce conventionnel a été de +88% au Burkina Faso et de + 65% au Mali¹. Ces revenus supplémentaires permettent d'améliorer concrètement le quotidien des producteurs.
- ▶ **Un volet environnemental** : les standards FLO/Max Havelaar exigent des producteurs qu'ils mettent en place un système de gestion des cultures leur permettant d'atteindre un **équilibre entre protection de l'environnement et rentabilité**. Les standards comprennent une liste de produits interdits, le suivi et mesure de l'impact environnemental des activités de l'organisation, la gestion des intrants utilisés dans la production², la gestion des déchets, des sols et de l'eau, du feu et l'interdiction des semences OGM. La culture biologique est encouragée par une prime supplémentaire pour le coton bio.
- ▶ **Un volet social** : renforcement des organisations de producteurs pour un pouvoir de négociation accru, respect des droits fondamentaux des travailleurs, qu'ils soient producteurs ou salariés d'usines de transformation. **Une prime de développement**, gérée de façon transparente, est versée à l'organisation de producteurs pour renforcer l'exploitation ou financer des projets sociaux ou environnementaux.³

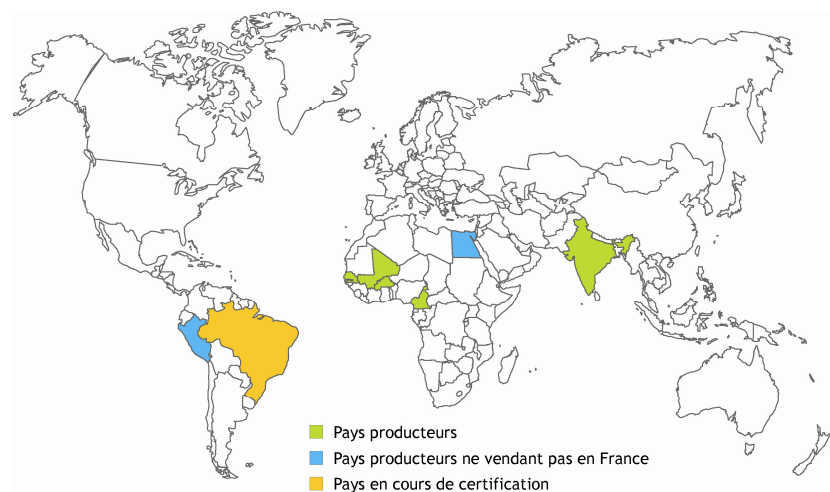
L'impact du coton équitable est visible à plusieurs niveaux :

- ▶ une meilleure formation des producteurs,
- ▶ une meilleure qualité de coton respectant davantage l'environnement,
- ▶ des résultats locaux tels que l'intégration majeure des femmes au sein des coopératives,
- ▶ ou encore le financement de projets touchant à la santé, à l'éducation ou à l'équipement.

A titre d'exemple, les premières ventes de coton certifié commerce équitable en France ont déjà permis à des producteurs maliens de réaliser des projets tels que la construction de magasins de stockage, d'écoles et de financer des postes d'instituteurs.

2) D'où vient le coton équitable ?

Le coton commercialisé en France sous le label Max Havelaar provient de groupements de producteurs originaires du **Mali**, du **Sénégal**, du **Cameroun** et du **Burkina Faso** et, dans une moindre mesure, d'**Inde**. Des producteurs du **Pérou** et d'**Egypte** sont également certifiés mais ne vendent pas encore en France et des groupements de producteurs au **Brésil** sont en cours de certification.



¹ Ces pourcentages tiennent compte du montant de la prime de développement.

² 128 produits agrochimiques interdits. La liste des produits interdits est consultable sur le site de FLO, www.fairtrade.net

³ L'intégralité des standards sont disponibles sur le site de FLO (Fairtrade Labelling Organizations) : www.fairtrade.net

3) Pourquoi les producteurs ont-ils besoin du coton équitable ?

Le coton est une récolte cruciale pour les producteurs puisqu'il représente souvent leur seule et unique source de revenus pour satisfaire des besoins élémentaires tels que l'alimentation, les soins, les fournitures scolaires et le matériel agricole.

On estime que plus de 100 millions d'exploitations familiales dans le monde sont impliquées directement dans la production de coton⁴. Les études⁵ ont indiqué qu'il existe une forte corrélation entre la chute des cours du coton et l'augmentation de la pauvreté. De plus, contrairement à d'autres cultures de rente, le coton, entrant dans les rotations, permet d'augmenter la sécurité alimentaire et d'augmenter la productivité de l'ensemble des cultures de l'exploitation (cultures vivrières comme le sorgho, le mil, le maïs...).

Au Mali, la culture du coton représente 25% des recettes totales d'exportation⁶ et est la principale source de devises. Au Burkina Faso, le coton équivaut à 51% des recettes d'exportation⁷ et à plus du tiers du produit intérieur brut (PIB). En 2002, la chute des cours mondiaux du coton y a entraîné un manque à gagner évalué à 61 millions d'euros.

Les producteurs de coton, situés au début de la chaîne d'approvisionnement, sont tout particulièrement exposés aux dangers des fluctuations des cours mondiaux du coton fibre qui a suivi une tendance constante à la baisse avec une perte annuelle de 3% entre 1981 et 2001, soit une chute de 60% en 20 ans.

La baisse du prix est due en partie à la concurrence accrue des fibres synthétiques telles que le nylon et le polyester, mais la principale raison de la baisse des cours réside dans les subventions que les pays riches, en particulier les Etats-Unis, l'Union Européenne et la Chine, accordent à leurs producteurs. En effet, les aides délivrées par ces pays portent préjudice à de nombreux pays en développement dont les exportations de coton, sources de recettes en devises, sont primordiales pour le financement des programmes de santé et d'éducation. Par ailleurs, l'impact des subventions est renforcé par la faiblesse du dollar face à l'Euro auquel est rattaché le Franc CFA.

La filière coton équitable, aidant actuellement 25 000 producteurs et leur famille⁸, vise à apporter une solution concrète à cette injustice en se concentrant sur le renforcement de la position des petits producteurs vivant d'une agriculture familiale. L'objectif de FLO et de l'association Max Havelaar est de poursuivre les actions déjà engagées et d'augmenter le nombre d'organisations de petits producteurs certifiés.

4) Un prix plus élevé n'encourage-t-il par les producteurs à persévérer dans une culture qui n'a pas d'avenir ?

La culture du coton dans les pays en développement a de l'avenir pour deux raisons principales :

- ▶ le coton est une des seules cultures de rente possible pour des millions de personnes à travers le monde, qui leur garantissent une certaine sécurité alimentaire pour leur famille.
- ▶ Le coton africain est un coton compétitif sur le marché mondial si les subventions américaines ne le masquaient pas.

⁴ Source : [cahier de l'agriculture vol.15 n°1, janvier-février 2006.](#)

⁵ Source : Etudes de la CNUCED : www.unctad.org ; de l'OCDE : www.oecd.org

⁶ Pour l'année 2003. Source : [cahier de l'agriculture vol.15 n°1, janvier-février 2006](#)

⁷ Source : [cahier de l'agriculture vol.15 n°1, janvier-février 2006](#)

⁸ [28 000 avec les organisations de producteurs en cours de certification.](#)

Le coton, une culture assurant la sécurité alimentaire

Le coton est l'un des produits de base agricole les plus importants et les plus largement répandus dans le monde ; Il est cultivé dans plus de 100 pays sur environ 2,5% des terres arables de la planète, ce qui en fait une des plus importantes cultures, en termes d'utilisation de la terre, après les céréales et le soja. Le coton fournit emploi et revenu à des centaines de millions de personnes dans la production, le traitement et la commercialisation à travers le monde.

Dans certaines zones, en Afrique, la culture du coton est une des seules cultures de rente possible. De plus, cette culture a un effet direct sur la sécurité alimentaire.

En effet, en Afrique francophone, le coton est intégré dans les systèmes de production traditionnels et a aidé à leur modernisation, permettant notamment l'achat de bovins et de matériel agricole. Il a été le vecteur de la diffusion de la fumure organique et l'emploi complémentaire d'engrais permet d'améliorer la fertilité du sol, ce dont profitent les cultures venant après le coton (généralement des céréales comme le sorgho et le mil).

De plus, le mode d'organisation des filières cotonnières d'Afrique francophone permet de sécuriser et donc de développer le crédit aux paysans. L'apport d'une culture de rente en termes de modernisation et de formation des agriculteurs est également important et de nombreuses études ont montré que les producteurs de coton sont les plus prompts à saisir les opportunités d'autres cultures de rente lorsqu'elles se présentent (le développement de la pomme de terre dans la région de Sikasso au Mali en est un bon exemple).

Les subventions américaines masquent la compétitivité de la filière africaine.

Bien que les producteurs de coton en Afrique de l'Ouest aient les coûts de production les plus faibles du monde, ils sont souvent **obligés de vendre leur coton à des prix inférieurs à leurs coûts de production.**

Par exemple, les producteurs maliens produisent un coton coûtant 0,36 USD/kg tandis que le prix de revient du coton américain avoisine 1,70 USD/kg⁹. Sans les subventions gouvernementales, le coton américain ne serait pas rentable puisque son prix de vente sur le marché mondial n'est que de 1,18 USD/kg. En théorie, les producteurs africains et asiatiques possèdent donc un avantage compétitif en termes de coûts de production, mais les subventions américaines garantissent aux producteurs américains un prix minimum, indépendamment des fluctuations du cours mondial.

5) Le coton issu du commerce équitable est-il biologique ? Si ce n'est pas le cas, quelle est l'action du commerce équitable concernant le problème des pesticides dans la culture du coton ?

Le coton certifié équitable n'est pas biologique mais il respecte des standards environnementaux exigeants (128 substances interdites, OGM proscrit, gestion durable des déchets & de l'eau, maintien de la biodiversité...).

Un coton certifié équitable peut être certifié biologique.

On dit souvent que le coton est l'une des cultures les plus polluantes de la planète : **il ne représente que 2,4% des surfaces agricoles, mais il consomme 25% des insecticides et 11% des pesticides employés** dans le monde.

Il est important de préciser que **la majorité des pesticides est utilisée par les Etats-Unis et la Chine, qui ont un mode de culture intensive et de récolte mécanisée** (utilisant beaucoup d'intrants chimiques et peu de main d'œuvre).

⁹ Source : UNCTAD/CNUCED : www.unctad.org

Ce qui n'est pas le cas des productions de coton équitable. En effet, le coton africain provient de culture pluviale et traditionnelle, il est récolté à la main et nécessite peu de traitements phytosanitaires : **4,5 traitements par an, contre 13 et 17 au Brésil et aux Etats-Unis.**

Les standards environnementaux de FLO / Max Havelaar encouragent les producteurs à réduire continuellement la toxicité et l'utilisation d'intrants chimiques et, si possible, les remplacer par des substances naturelles. Ceci peut permettre aux producteurs de se convertir peu à peu à la culture biologique tout en atténuant la chute brutale de productivité et en minimisant le risque financier qui peut souvent survenir lors d'une conversion à la culture biologique.

Tous les producteurs ayant la certification équitable doivent prouver autant que possible leurs efforts concernant le choix de produits chimiques non nocifs appropriés. En outre, les **produits agrochimiques présents sur les listes du Pesticide Action Network (PAN), de la FAO/PNUE, de l'OMS et de la procédure du PIC (Prior Informed Consent) sont interdits** par les standards de FLO.

La filière coton équitable rassemble à ce jour¹⁰ **294 groupements certifiés équitables** (soit 25 000 producteurs) et, parmi eux, **64 groupements sont également certifiés agriculture biologique.** En Afrique, une prime supplémentaire de 34 FCFA/kg est accordée pour le coton bio.

6) Le coton équitable est-il issu d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ?

Non, le coton équitable n'est pas issu d'OGM et ne peut l'être puisque les standards internationaux l'interdisent formellement. En effet, l'usage d'OGM est en contradiction avec les principes du commerce équitable pour deux raisons principales : la dépendance économique et l'impact négatif potentiel sur l'environnement et la santé.

La culture des OGM a débuté en 1996 et le coton transgénique représentait en 2005/2006 près de 28% des surfaces mondiales totales de coton. On estime que le coton OGM représentait près de 35% de la production et des exportations mondiales en 2004-2005.¹¹

Pour les Etats-Unis, premier pays producteur de coton génétiquement modifié, ce dernier y représente 70% du coton cultivé (3,6 millions d'hectares). La Chine enregistre depuis 2002 une forte augmentation des surfaces de culture de coton transgénique (près de 40% des superficies totalesensemencées en coton du pays¹²) et l'Inde, troisième pays producteur, a autorisé l'usage des cultures de coton Bt (OGM) en 2002.

Le coton OGM commercialisé est sensé augmenter les rendements et résister à certains insectes. En 2002, des agriculteurs indiens ont dû faire face à une crise financière pour avoir investi cinq fois plus d'argent dans l'achat de semences de coton Bt¹³ (4500 roupies par hectare au lieu de 950 roupies pour des semences traditionnelles)¹⁴.

L'usage d'OGM est donc en contradiction avec les principes du commerce équitable en raison de la dépendance économique qu'il entraîne pour les petits producteurs. D'autre part, en l'absence d'études environnementales et sanitaires à long terme, et afin d'éviter tout impact négatif potentiel sur l'environnement (contamination des champs environnants, de la faune, résistance des mauvaises herbes...) et sur notre santé, les standards FLO/Max Havelaar interdisent l'utilisation des

¹⁰ Mise à jour : novembre 2006.

¹¹ Source : cahiers Agricultures vol.15, n°1, janvier-février 2006.

¹² Source : LEGRAND Catherine, Panorama des biotechnologies en Chine, Mission économique de Pékin, mai 2006 (www.oseo.fr).

¹³ Le coton Bt est un coton transgénique exprimant des protéines de la bactérie du sol *Bacillus thuringiensis*. Il représente 11% des surfaces à base de plantes génétiquement modifiées dans le monde.

¹⁴ Source : www.infogm.org

OGM et ne concernent que le coton issu de l'agriculture traditionnelle et durable de petits producteurs.

Pour consulter les Standards du commerce équitable pour le coton :
www.fairtrade.net/standards.html

7) Quel est le rôle de Dagriss dans la filière coton équitable ?

Dagriss a été le partenaire technique de Max Havelaar France pour développer la filière coton équitable en Afrique de l'Ouest.

Dagriss, par sa connaissance du monde cotonnier et son implication dans les filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest, a permis de gagner la confiance des organisations de producteurs de coton africain, et de les fédérer autour d'objectifs ambitieux, aussi bien pour répondre aux « Standards » de FLO que pour amener sur le marché une fibre de qualité, à même de jouer un rôle dans la promotion du coton africain.

Dagriss n'est pas le seul partenaire de ce projet. En effet, le **Ministère des Affaires étrangères et le CDE** (Centre de développement de l'Entreprise) se sont aussi associés au projet par leur aide financière.

Dagriss a été fondée en 1949 sous le nom de Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles sur le postulat que la culture cotonnière ne pourrait se développer en Afrique francophone que si et seulement si le producteur y trouvait son compte, c'est-à-dire qu'il ait une bonne productivité et un bon prix d'achat pour sa production. Dans ces conditions, le coton pourrait servir de moteur du développement rural.

Cela a été le cas, puisque la « success story » du coton a fait de l'Afrique francophone, prise dans son ensemble, le 2e exportateur mondial derrière les Etats-Unis et que la sécurité alimentaire est assurée dans les zones cotonnières alors que l'exode y est beaucoup moins fort qu'ailleurs.

8) Les produits en coton équitable peuvent-ils être fabriqués dans des ateliers de misère ?

Non, les produits à base de coton équitable sont fabriqués dans des ateliers qui respectent les 11 principales conventions de l'OIT, Organisation Internationale du Travail.

Les campagnes de sensibilisation menées par des associations telles que Clean Clothes Campaign¹⁵, Labour behind the Label¹⁶, Ethical Trading Initiative¹⁷ et International Trade Union Movement¹⁸, entre autres, ont permis d'éveiller la conscience des entreprises et du grand public concernant les problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement du coton et de l'industrie textile.

FLO-Cert ne certifie pour l'heure que les producteurs de coton mais la traçabilité¹⁹ de la chaîne d'approvisionnement du coton équitable est totale et transparente. Ainsi, toute entreprise entrant dans la chaîne de transformation du coton équitable (égreigneur, filateur, tricoteur, tisseur, teinturier, usine de transformation et tout autre sous-traitant) **doit être identifiée et agréée par FLO-Cert.**

¹⁵ www.cleanclothes.org

¹⁶ www.labourbehindthelabel.org

¹⁷ www.ethicaltrade.org

¹⁸ www.icftu.org

¹⁹ Déclaration trimestrielle des achats et ventes de coton équitable à FLO-Cert de toute entreprise entrant dans la chaîne de transformation du coton équitable.

Pour recevoir cet agrément, elle doit respecter les **11 conventions principales de l'OIT** :

1. La durée du travail (industrie),
2. Le travail forcé,
3. La liberté syndicale et la protection du droit syndical,
4. Le droit d'organisation et de négociation collective,
5. L'égalité de rémunération,
6. L'abolition du travail forcé,
7. La discrimination (emploi et profession),
8. La fixation des salaires minima,
9. L'âge minimum,
10. La sécurité et la santé des travailleurs,
11. Les pires formes de travail des enfants.

L'entreprise prouve la réelle application de ces conventions en fournissant **tous les 2 ans un rapport d'audit ou un certificat délivré par un tiers indépendant**. Quelque soit la nationalité de l'entreprise, les pièces justificatives sont le plus souvent :

- soit le certificat SA 8000,
- soit un rapport d'une inspection sur la base du code de conduite *Ethical Trading Initiative*²⁰,
- ou encore une lettre d'adhésion à un syndicat accrédité par la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres).

9) Est-ce que la mode équitable et la mode éthique signifient la même chose ?

Non, mode équitable et mode éthique ne signifient pas la même chose. Le commerce équitable intervient dans 3 domaines : l'économique, le social et l'environnemental. Le commerce éthique se concentre sur l'aspect social.

Le commerce éthique vise à respecter **les Droits de l'Homme au travail** énoncés à travers les huit conventions de base de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) dans toutes les filières de production et de commercialisation des produits. Le commerce éthique est parti d'une demande des consommateurs avec l'objectif d'apporter une garantie que les règles de l'OIT ne soient pas bafouées et qu'il n'y ait pas d'abus principaux en matière de droits des salariés. **Le commerce éthique concerne en premier lieu les travailleurs en usine**. Historiquement, ce sont les entreprises dans le milieu de l'habillement et de la chaussure, sous la pression des consommateurs, qui ont mis en place des chartes que les sous-traitants doivent respecter (ex : Nike). Les principaux référentiels sont SA 8000 et ETI (Ethical Trading Initiative).

Le commerce équitable va plus loin : il s'inscrit dans un **processus de développement**. Il vise à permettre à **des producteurs et des travailleurs défavorisés** des pays en développement de passer d'un état de vulnérabilité à un état d'autosuffisance économique, et plus globalement, à plus d'équité dans le commerce international.

Le système international Flo/Max Havelaar regroupe :

- ▶ un volet économique (un prix minimum garanti couvrant les coûts d'une production durable, gagner un revenu moins aléatoire, mieux négocier et investir)
- ▶ un volet social (renforcer les organisations des producteurs, respecter les droits fondamentaux des travailleurs qu'ils soient producteurs ou salariés d'usine de transformation),
- ▶ un volet environnemental

²⁰ www.ethicaltrade.org

Du producteur au consommateur : une filière strictement contrôlée



10) Quels sont les produits disponibles ?

Le label Max Havelaar certifie un produit en particulier et non pas une entreprise dans son ensemble. Les consommateurs ont la garantie que le coton des articles portant le logo est issu du commerce équitable.

Les premiers produits ont été lancés sur le marché en mars 2005 et, en juin 2007, on dénombre 40 marques engagées en France dans le projet du coton équitable.

Ces marques ont développé une offre de Prêt-à-porter (tee-shirts, jeans, sous-vêtements...), linge de maison, couettes et oreillers, vêtements professionnels, sacs, coton hydrophile ou encore doudous... (plus d'informations sur notre site Internet : www.maxhavelaarfrance.org).

Initiée en France, la filière coton équitable a rapidement fait l'objet d'un développement international. Des produits en coton équitable sont disponibles en Allemagne, Canada, Belgique, Royaume-Uni, Suisse ...

Pour plus d'informations sur les différentes initiatives nationales :

- Allemagne : www.transfair.org
- Canada : www.transfair.ca
- Belgique : www.maxhavelaar.be
- Royaume-Uni : www.fairtrade.org.uk
- Suisse : www.maxhavelaar.ch

11) Les produits fabriqués à base de coton équitable coûtent-ils plus cher ?

Pour le consommateur, acheter un produit fabriqué à base de coton équitable ne coûte pas forcément plus cher qu'un produit équivalent en coton conventionnel.

En achetant un produit dont le coton est labellisé équitable, le consommateur a l'assurance que les **producteurs** ont reçu un prix minimum garanti leur permettant de vivre dignement et durablement et une prime de développement. Il est, par ailleurs, assuré que les conditions de travail tout au long de la chaîne de transformation respectent les droits fondamentaux des **travailleurs** (règles de l'organisation internationale du travail, OIT)

En résumé, la différence de prix éventuelle d'un produit contenant du coton équitable provient du surcoût accordé à la matière première et à sa transformation.

S'il existe un cours mondial du coton, il n'existe aucun cours du vêtement. Il est donc difficile d'évaluer le différentiel de prix entre les produits à base de coton labellisé équitable et les produits conventionnels, de même qu'il n'est pas évident de comparer les marques entre elles. Le prix d'un vêtement dépend essentiellement de la qualité des tissus, de son style et du positionnement de la marque qui les produit.

Beaucoup de produits du commerce équitable affichent des prix compétitifs et ne coûtent pas nécessairement plus cher que des produits équivalents conventionnels.

12) Est-ce que je peux acheter des vêtements fabriqués à partir de coton équitable dans mon magasin de vêtements habituel ?

Effectivement, les vêtements fabriqués à base de coton labellisé Max Havelaar sont disponibles à travers les circuits de distribution suivants : grande distribution, vente par correspondance, chaînes, boutiques spécialisées ou détaillants multimarques.

La gamme de produits s'élargit constamment et le détail des points de vente est disponible sur notre site Internet : www.maxhavelaarfrance.org